

Les activités débutent à partir du  
1<sup>er</sup> septembre 2017.

Montant de l'adhésion : 18 € pour les adultes, 35€ pour  
les couples et 11€ pour les moins de 18 ans.

Extraits du Règlement intérieur :

Pour participer aux activités, il est obligatoire d'avoir  
acquitté le montant de l'adhésion au Foyer Rural.

Cette adhésion témoigne de votre appartenance au  
mouvement des Foyers Ruraux et vous fait bénéficier d'une  
assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accidents,  
dans le cadre des activités du Foyer Rural.

Le montant de la cotisation, pour participer à une activité,  
doit être acquitté auprès du responsable de la section.

Il n'en sera fait aucun remboursement, sauf cas de forces  
majeures (maladie, accident, déménagement, suppression  
d'activité, ...)

Il est demandé aux parents de jeunes enfants de venir  
chercher ces derniers à l'issue des activités.

Le Conseil d'administration du Foyer Rural se réserve le  
droit de modifier et/ou supprimer une activité si cette dernière  
ne réunit pas suffisamment de personnes et la rendant de ce  
fait inintéressante.

Pour toutes les activités physiques et/ou sportives, il est  
recommandé de fournir un certificat médical.

Association affiliée à la FDFR 07-26 N° F26004

Agréments : Sport N° 26.92.022 ; Education Populaire 26.11JEP51

[foyerrural-saintrestitut@orange.fr](mailto:foyerrural-saintrestitut@orange.fr) [www.foyerruralsaintrestitut.fr](http://www.foyerruralsaintrestitut.fr)

Siret 51423826000012

# Foyer Rural de Saint Restitut

## Saison 2017-2018



Foyer Rural de Saint Restitut